

Compte-rendu

11^{ème} Comité de Suivi Natura 2000

15/12/22

Salle « Le Montaigu »
Saint Martin Sous Montaigu



Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

3, impasse des Marbres - 71390 BUXY

☎ 03 85 45 05 26

✉ secretariat@ccscc.fr

www.cc-sud-cote-chalonnaise.fr

Etaients présents :

Jérôme FABRE	Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000
Isabelle GASTELLIER	Chargée de missions espaces naturels et biodiversité – Direction départementale des territoires
Marie Christine BETTING	Cheffe du pôle appui aux territoires à la sous préfecture de Chalon sur Saône
Alexis BELORGEY	Technicien Milieux Naturels, GEMAPI – Agglomérations du Grand-Chalon
Daniel CHRISTEL	Maire de Saint Désert et vice président au Grand Chalon
Christian BOLZANI	1 ^{er} adjoint à la commune de Jambles
Franck HAUTEVELLE	Conseiller municipal de Chenôve
Gérard POIGNANT	Maire de Saint Jean de Trézy
Pierre D'HELLY	Vice-Président à l'Environnement – Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise
Pierre ROBIN	Maire de Montagny-Lès-Buxy
Daniel MAYEL	Conseiller municipal de Montagny-Lès-Buxy
Christophe HANNECART	Maire de Saint-Martin-Sous-Montaigu
Daniel MICHOT	Adjoint à la commune de Saint-Martin-Sous-Montaigu
Jean BLANCHETEAU	Conseiller à la Chambre d'Agriculture 71
Jean Pierre GILLOT	Président du Comité Départementale de la Protection de la Nature
Stéphane CARRUSCA	Correspondant environnement de l'unité territoriale du Clunysois
Armand PETEY	Aménagiste, adjoint au responsable environnement – Office national des forêts
Melyna GONOT	Animatrice du site Natura 2000 de des Habitats de l'Arrière Côte de Beaune
Patrick HENRIOT	Président du comité départemental de randonnée pédestre
Cécile BARBIER	Chargée de missions – Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
Tom ROSSIGNOL	Animateur du site Natura 2000 de la Côte Chalonnaise – Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise
Camille GRIVEAUX	Stagiaire dans le service environnement de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

3, impasse des Marbres - 71390 BUXY

☎ 03 85 45 05 26

✉ secretariat@ccscc.fr

www.cc-sud-cote-chalonnaise.fr

Étaient excusés :

André ACCARY	Président du Conseil Départemental
Marie Mercier	Sénatrice
Rémy REBEYROTTE	Député
Josiane CORNELOUP	Députée
Antonio PASCUAL	Président de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise
Anastasia MATEJICEK	Syndicat mixte du chalonnais
Sébastien LAURENT	Maire de Chagny
Jean Noel GORGE	Maire de FLEY
Christine REBOURGEON	Maire de Bissy Sur Fley
Edmond VALETTE	Maire de Saules
Daniel SIRUGE	Directeur de la SHNA-OFAB
Evelyne GUILLON	Fédération départementale de Chasse
François LOTTEAU	France Nature Environnement
Dominique MATHIRON	Office Français de la Biodiversité

Début de la réunion : 10 heures

Mot d'introduction fait par M. HANNECART (Maire de Saint Martin Sous Montaignu), présentation de la commune et du site Natura 2000 présent sur son territoire. Il fait un bref rappel de l'historique du site et de son actualité avec la mise en place d'un contrat Natura 2000 sur l'entité de l'éperon barré.

Il s'excuse de ne pas pouvoir assister à la réunion pour des raisons professionnelles.

M. Fabre, président du COPIL prend la parole et introduit la réunion en parlant des faits marquants de l'année écoulée. Il est ensuite proposé de faire un tour de salle.

Tom Rossignol, animateur du site, présente l'ordre du jour :

- Bilan de l'animation 2022
- Présentation du projet d'animation 2023
- Questions et échanges

Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

3, impasse des Marbres - 71390 BUXY

☎ 03 85 45 05 26

secretariat@ccscc.fr

www.cc-sud-cote-chalonnaise.fr

1- Bilan de l'animation 2022

Projet Agro Environnemental et Climatique 2022 :

L'année 2022 a été, comme l'année 2021, une année de transition. Deux mesures ont été reconduites sur cette année en attendant la nouvelle programmation PAC (Politique Agricole Commune) et le nouveau PAEC.

La mesure du maintien de l'ouverture du milieu par pâturage et la réouverture du milieu. Cette année, 229,93 hectares ont été contractualisés sur 5 exploitations du territoire.

Mesures	Montant	Surfaces (ha)		Sommes des surfaces	Total (€)
		Renouvellement	Nouveaux engagements		
BO-PCCC-HE02	129,27	161,01	56,42	217,43	28 107 €
BO-PCCC-HE04	353,95	12,5	-	12,5	4 424 €
				229,93	32 531 €

Contrat Natura 2000 :

Les travaux initiés l'année dernière pour la mise en place d'un parc de pâturage au niveau de l'éperon barré sur la commune de Saint-Martin-Sous-Montaigu ont pu aboutir sur ce début d'année 2022. En avril, le pâturage a pu commencer, le troupeau composé de chèvres, de moutons et de vaches principalement a pris place dans le parc. Une inauguration officielle a eu lieu le 2 juillet 2022 pour le parc et une table d'orientation au niveau de la croix du Theu.

- A. BELORGEY (Grand-Chalon) précise que le parc est très fréquenté par les promeneurs. Des portes sont installées sur le site pour permettre aux promeneurs de circuler dans le parc.
- I. GASTELLIER (DDT 71) ajoute qu'il s'agit du premier contrat mise en place sur le site et que ce n'est pas toujours simple pour se lancer en évoquant les 20% d'autofinancement apporté par le porteur de projet si c'est une collectivité.

Suivis Scientifiques :

Il est présenté l'étude de l'état de conservation des pelouses calcicoles sur le site Natura 2000. Il s'agit de la deuxième évaluation réalisée, la première avait été réalisée en 2017, avant l'agrandissement du périmètre du site, ce qui explique le fait que certaines entités de pelouses n'aient pas été évaluées.

Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

3, impasse des Marbres - 71390 BUXY

☎ 03 85 45 05 26

secretariat@ccscc.fr

www.cc-sud-cote-chalonnaise.fr

Elle est réalisée conjointement avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne et avec l'appui du Conservatoire National Botanique du Bassin Parisien.

C. BARBIER prend la parole pour expliquer la méthodologie de l'étude et les objectifs de celle-ci.

Méthodologie : Mise en place de transect (ligne droite) de 50 mètres aléatoirement sur les 11 entités de pelouses. Sur cette ligne est observé la structure et la composition de la végétation, notamment la présence de ligneux et de brachypodes (graminé témoin de l'abandon récent des pelouses). D'autres paramètres sont également relevés, une fois toutes ces données recueillies une note est calculé sur chaque transect et sur chaque site. La note reflète l'état de conservation des pelouses et des mesures de gestions peuvent être ainsi adaptées.

Il est précisé que l'étude sera finalisée sur l'année 2023 et qu'une analyse sur l'efficacité de la gestion pourra être menée. Les résultats seront présentés au prochain comité de suivi.

T. ROSSIGNOL présente les autres suivis scientifiques réalisé sur le site :

La Société d'Histoire Naturels d'Autun (SHNA) a réalisé des comptages dans des cavités de Saint-Gilles, le bilan fait état de 640 individus de Grand Rhinolophe sur la première et de 459 individus de Grand Rhinolophe dans la seconde. Ces effectifs sont parmi les plus gros de Bourgogne pour des cavités d'hibernation. La présence du Minioptère de Schreibers sur la commune de Bissy-Sur-Fley en automne et au printemps est aussi avérée, la population régionale étant fragile il est important de préserver cette population locale.

S. CARRUSCA (ONF) demande si un APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) a été envisagé sur le tunnel concerné.

T. ROSSIGNOL fait écho à la Stratégie Nationale des Aires Protégé (SNAP) pour laquelle les DDT ont demandé aux gestionnaires d'espaces naturels, associations naturalistes et aux acteurs de proposer des sites à enjeux nécessitant une protection forte.

Le site du tunnel de Bissy sur Fley a été proposé pour cette programmation (2021-2023) mais n'était pas prioritaire étant donné qu'il est en convention de gestion avec le CEN et qu'une grille à déjà été installée. Néanmoins il reste dans les sites à enjeux fort qui sera proposé pour les prochains PAT (Plans d'Actions Territoriaux).

I.GASTELLIER amande sur le fait que l'accent a été mis sur des sites à enjeux nécessitant une action rapide et une protection forte mais que la SNAP pouvait concerner aussi l'agrandissement de sites Natura 2000.

P. D'HELLY demande si un APPB permet d'avoir des actions précises de mise en place et si des financements sont alloués à ces actions.

T. ROSSIGNOL et I. GASTELLIER répondent que non, ces arrêtés permettent de mettre en place un plan de gestion spécifique aux enjeux avec une couverture réglementaire.

Vérification en date du 16 décembre : certains financements peuvent être débloqués pour la mise en place de communication autour de la réglementation et de travaux de mise en défens.

La LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) a réalisé un suivi de migration à la montagne de la folie sur la commune de Bouzeron au mois d'octobre. Une année exceptionnelle car 1,7 millions d'oiseaux ont été comptabilisés parmi 63 espèces différentes.

Au mois de juillet la SHNA et l'animateur du site ont réalisés un comptage d'individus d'Hermitte, un lépidoptère n'ayant qu'une seule station contemporaine en Bourgogne.

Animation et sensibilisation :

Arrivé au mois d'avril, M. Rossignol signale que les animations étaient limitées sur l'année écoulée. Cependant, le Bureau d'Information Touristique de Buxy a réalisé une semaine d'activité sur le thème d'Halloween et une animation autour des chiroptères a été proposée. Elle a permis de rassembler une vingtaine de personnes, majoritairement des enfants, et de les sensibiliser au sujet et aux enjeux des chiroptères.

Une communication régulière est effectuée à travers les canaux de diffusion de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise.

I. GASTELLIER précise que l'animateur est basé à Buxy mais que son territoire d'action est sur toute les communes, ainsi chaque commune peut solliciter l'animateur pour l'écriture d'article ou animations.

P. D'HELLY (vice président à l'environnement à la c.c.S.c.c) intervient sur le fait qu'il est effectivement plus 'simple' de diffuser sur ces canaux car il se trouve dans les mêmes locaux mais il est bien conscient que cela ne touche pas toutes les communes du site.

I.GASTELLIER précise que l'animateur répondra en fonction du temps disponible, il travaille 3 jours sur la thématique Natura 2000.

Informations diverses du site :

T. ROSSIGNOL présente le travail réalisé dans le cadre de la SNAP en rappelant que certains sites seront donc à étudier pour les prochains PAT (Plans d'Actions Territoriaux). Un incendie a été constaté cet été à Saint-Gengoux-le-National, brûlant 3ha de pelouses. L'incendie accidentel a été vraisemblablement causé par une bouteille en verre laissé dans un buisson, aucune suite n'est engagée. La végétation semble reprendre le dessus bien que certains ligneux ont plus de mal à repartir.

C. BARBIER rappelle qu'une animation a été réalisée avec les élèves du lycée militaire d'Autun sur le Mont Avril (Moroges) autour de la gestion écologique des milieux. Cette animation avait beaucoup plu et est envisagée l'année prochaine.

2- Programme d'animation 2023

Volet actualisation des connaissances :

Une des actions phares de l'année prochaine est sur la cartographie des habitats des entités ajoutés à l'extension du périmètre du site. Cette étude va faire le sujet d'un stage de Master 2 qui aura aussi en charge de finaliser l'étude d'état de conservation des pelouses. Le recrutement est en cours.

Il sera remis en place les chrono-inventaires sur certaines entités ainsi que des suivis de chiroptères.

La fusion des trois DOCOB du site sera une des priorités de l'année prochaine en prenant en compte la nouvelle méthodologie (CT-88) mise en place par l'Office Français de la Biodiversité. Le DOCOB principal du site date de 2006, ce faisant les standards ne sont plus les mêmes et aujourd'hui l'accent est mis sur les indicateurs de gestion, afin de pouvoir mieux mesurer la progression de la gestion sur les sites. Un gros travail sera donc à mener l'année prochaine sur ce thème.

Volet agricole :

En septembre 2022, le dossier du Projet Agro-Environnemental et Climatique a été déposé pour le site Natura 2000. Cette année, il avait été envisagé d'augmenter le nombre de MAEC disponible (historiquement « ouverture des milieux » et « maintien du pâturage »). Pour la prochaine programmation, 4 mesures ont été mises au programme :

Nom de la mesure	Objectifs	Surface projetées
Maintien de l'ouverture des milieux	Maintenir le milieu ouvert	220 hectare
Maintien de l'ouverture des milieux – Amélioration par pâturage	Maintenir le milieu ouvert par pâturage	150 hectare
Entretien durable des infrastructures agroécologique - ligneux	Maintien/ entretien des haies bocagères	3000 (mètre linéaire)
Entretien durable des infrastructures agroécologique - mares	Maintien/ entretien des mares	10 mares

Ces mesures répondent aux enjeux chiroptères ajoutés lors de la révision du périmètre du site.

En novembre 2022, la Direction Régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) a ajustée les montants demandés sur le territoire de la Région en fonction des crédits disponibles. Pour le site de la Côte Chalonnaise, une enveloppe de 282 300 € a été estimée sur 5 ans pour le PAEC et 150 651 € ont été retenus.

J. FABRE précise qu'en l'état l'enveloppe alloué ne permet pas de renouveler les exploitants déjà engagés. Un courrier adressé à la directrice de la DRAAF est en cours de rédaction pour montrer que cette coupe budgétaire ne passe pas, il est prévu de la faire signer aux mairies concernées par le site.

D. CHRISTEL est pour cette démarche et dit qu'il faudrait viser large en la diffusant aux députés du territoire et aux associations de maires ruraux du département.

Discussion collégiale autour de l'attribution de ces aides et du fait d'envoyer un courrier pour réaffirmer les besoins du territoire.

Volet animation, sensibilisation et communication :

Il est envisagé de prendre un temps avec chaque commune pour revoir ensemble la thématique Natura 2000, son objectif et le rôle des communes dans le dispositif.

De plus, des animations seront prévues sur l'année 2023 pour le grand public et les scolaires. Il pourra être envisagé des prestations pour ce volet.

La communication va être revue, en effet la dernière « Info lettre Echo des Pelouse » date de 2019 et l'objectif de 2023 est de relancer ce support de communication.

Volet évaluation des incidences :

En 2023 du temps sera consacré aux évaluations des incidences, il n'y en a pas eu en 2022, l'étude au cas par cas de Givry est toujours en cours.

P. ROBIN évoque le cas de déversement de terre qu'il y a eu cette année à Montagny-lès-Buxy et sur lequel il s'est trouvé seul face à l'auteur de l'infraction.

Discussion collégiale sur le rôle du maire et de la police du maire qui n'est pas facile à mettre en œuvre dans certains cas, qu'en effet celui-ci se retrouve souvent seule face à ses administrés.

I.GASTELLIER précise que la DDT a un pouvoir de police administrative et non judiciaire et que dans des cas comme ceux cités il faut prévenir l'Office Français de la Biodiversité qui est en mesure de mener des enquêtes et interrogatoires.

Volet administratif et divers :

L'année 2022 a été particulière car la demande de subvention pour l'animation a été réalisée en 2021 pour deux ans.

En 2023 sera donc fait la demande de paiement auprès des services de la Région.

Du temps sera alloué à la participation aux groupes de travail, aux formations et aux réunions des différentes instances.

Présentation d'un projet de groupe de travail à mettre en place sur l'année 2023. Réunir les acteurs scientifiques, associatifs ainsi que des animateurs de sites adjacents dans l'objectif de faire un état des lieux des suivis et études réalisées sur le site et de proposer ainsi de nouvelles pistes d'actions. Dans l'objectif de dynamiser l'activité scientifique du site et avoir de la connaissance qui servira à adapter les mesures de gestion.

J. FABRE remercie l'assemblée présente et conclut la réunion.

Fin : 11h30